Avis aux usagers de la mer

Projet d'interconnexion IFA2 – Opérations d'ensouillage des câbles en section 2 (France côtier)

Version 1 – 09.08.2020

Les usagers de la mer sont avisés que dans le cadre du projet d'interconnexion IFA2, des **opérations** d'ensouillage des câbles vont avoir lieu à partir du 11.08.2020 dans les eaux françaises côtières (section 2), quelques centaines de mètres (600m) au nord de la zone de travaux actuellement en place.

Afin de garantir la sécurité et le bon déroulement de ces opérations, les restrictions suivantes sont mises en place :

- respecter une zone d'exclusion des activités de pêche aux arts trainants de 500m autour de la portion située entre KP0.6 et 2.4 du tracé des câbles – y compris dans un rayon de 500m au nord de KP2.4.
- retirer les engins de pêche de la zone d'exclusion de 500m autour de la portion située entre KP0.6 et 2.4 du tracé des câbles – y compris dans un rayon de 500m au nord de KP2.4.

Un navire de garde est présent sur zone pour assurer la sécurité des navires et des opérations.

Les opérations d'ensouillage sont réalisées par PRYSMIAN avec le navire suivant :

Le MTS VIKING (IMO 9844227; MMSI 232015091; Signal d'appel MCYN9)



Les navires seront joignables par VHF (canal 16).

En cas d'urgence, vous pourrez contacter les personnes suivantes :

Nom	Fonction	Mobile	Email
Antoine Fry	Agent de liaison pêche pour IFA2	06 44 13 32 36	antoine@brownmay.com
Cian McKeown	Responsable de projet Prysmian	+39 3666889174	cian.mckeown@prysmiangroup.com

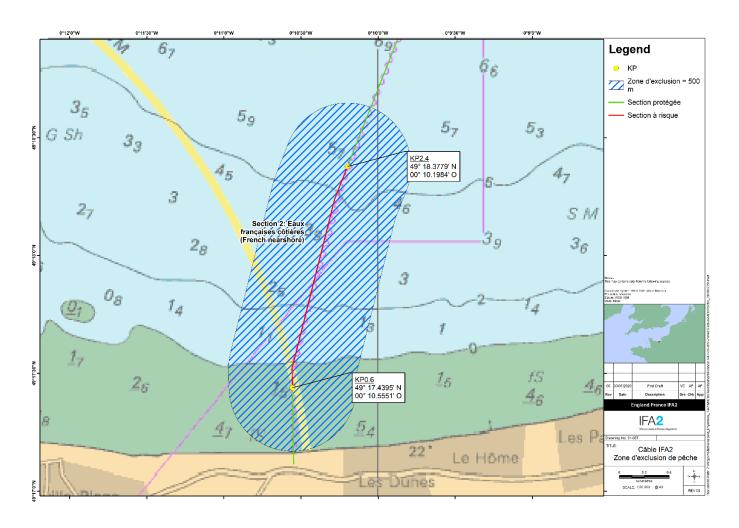


Figure 1 Carte de la portion des câbles concernée par les travaux (Section 2 – France côtier)

Recommandations aux usagers

Localisation		Coordonnées	Types de travaux	Contraintes maritimes associées	Navires (travaux)	Période indicative	Zone d'exclusion	Restriction pêche
Section 2 - France eaux côtières	Zone d'exclusion sud Entre KP0.6 et KP2.4	KP0.6 49°17.44'N - 0°10.549'O KP2.4 49°18.3779'N - 0°10.1984'O	Protection des câbles	Ensouillage (jetting) en plongée	MTS VIKING	Août 2020	Oui – 500m de part et d'autre du tronçon	=
	Zone ré- ouverte Entre KP 2.4 et KP 50	KP2.4 49°18.3779'N - 0°10.1984'O KP50 49°41.581' N 0°22.478' O					Oui – 500m autour du KP de début (2.4)	Levée des restrictions – pêche autorisée

Historique des mises à jour

Date de la version	Nature des mises à jour	
09.08.2020	Version 1	